Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le saviez-vous?

La Commission scolaire a adopté une politique relative à l'utilisation des systèmes électroniques

Gaspé, le 11 juin 2007 – Le 27 mars 2007, le conseil des commissaires, lors d'une séance ordinaire qui se tenait à l'école Esdras-Minville à Grande-Vallée, a adopté une politique relative à l'utilisation des systèmes électroniques. Cette politique vise, entre autres, à assurer une utilisation sécuritaire et appropriée des systèmes électroniques de la Commission, à encadrer l'utilisation de ces systèmes et à promouvoir le respect des règles régissant la confidentialité de l'information.

Tous les employés et les autres intervenants tels que les commissaires, les parents et les élèves qui utilisent ou ont accès aux systèmes électroniques de la Commission scolaire se doivent de respecter les règles établies par la politique.

Quels sont ces systèmes électroniques ?

- Le courrier électronique ; - L'ordinateur et ses périphériques ;

- Le téléphone ;
- Le réseau Internet ;
- Le réseau Intranet.

- Le télécopieur ;

Quels sont nos obligations relativement à l'utilisation de ces systèmes ?

Comme on peut s'en douter, la politique fait des obligations, entre autres, aux usagers relativement :

- au respect du code d'éthique en cours sur Internet ;
- au respect de la Charte des droits et libertés ;
- au respect des systèmes de sécurité en place ;
- au respect de l'accès à l'information ;
- au respect du droit d'auteur ;
- aux utilisations exclusives pour les besoins de la Commission scolaire ;
- à l'interdiction de fréquenter des sites non pertinents.

Toute contravention à la dite politique, y compris toute infraction aux règles concernant la confidentialité et la sécurité, peut mener à la suspension de privilèges d'accès aux systèmes électroniques de la Commission, à la prise de mesures disciplinaires, au remboursement de frais inhérents ou au congédiement, le cas échéant, le tout en conformité avec les conventions collectives et les politiques administratives et salariales en vigueur.

Pour prendre connaissance de la politique relative à l'utilisation des systèmes électroniques, rendez-vous sur le site de la Commission scolaire au <u>www.cschic-chocs.net</u> et cliquez sur l'onglet *Recueil de gestion*. Consultez la section 7.0 intitulée « *Ressources informatiques* ».

-30-

Source:

Marie-Noëlle Dion, agente d'information Téléphone: (418) 368-3499, poste 240 Site Internet: <u>www.cschic-chocs.net</u>